

DOSSIER DE PRESSE

RENCONTRES SYNAMAP 2010



Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection



crédit photo Sénat

Le SYNAMAP, Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection, a organisé le 15 juin dernier, la 3^{ème} édition des RENCONTRES SYNAMAP au Palais du Luxembourg.

Après avoir démontré, en 2009, que les entreprises œuvrant dans le champ de la prévention et de la protection de l'homme au travail constituaient une filière industrielle économiquement performante (+ de 13000 emplois et 1 milliard d'euros de CA) et socialement vertueuse, cette édition 2010 fut l'occasion, pour le SYNAMAP, de traiter des problèmes liés au développement des exigences issues des réglementations environnementales.

S'adapter aux exigences environnementales

Après un chaleureux accueil de Philippe Adnot, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Aube, la première table ronde, a illustré les efforts consentis par cette filière, comme par le SYNAMAP lui-même, pour s'adapter aux exigences environnementales d'aujourd'hui.

Les interventions d'industriels (M. Christophe Lambert, PDG de TDV Industries) et d'élus du SYNAMAP (Mme Marianne Rodot, Animatrice du groupe de travail "Innocuité des matériaux" de l'organisation) ont témoigné concrètement de la volonté de tout un éco système d'orienter ses acteurs vers un comportement responsable en matière de développement durable.



Philippe Adnot
Sénateur et Président du
Conseil Général de l'Aube

crédit photo Sénat

INTERVENTION de M. Christophe Lambert, PDG de TDV Industries

TDV Industries est une entreprise spécialisée dans la fabrication de tissus destinés, après confection, à habiller des hommes et des femmes au travail, qu'ils soient civils ou militaires.

TDV Industries s'engage dans une démarche de développement durable car les entreprises écologiquement responsables emportent toujours l'adhésion des consommateurs et des acheteurs, sachant que la nouvelle demande générationnelle s'oriente vers des entreprises au comportement responsable. De plus, *"il n'existe pas d'investissement long terme si l'on ne prend pas en compte les questions sociales et environnementales"*.

TDV Industries s'inscrit donc dans une politique de développement durable pour des raisons d'éthique, de convictions et de responsabilité des dirigeants.

Mais c'est aussi pour répondre à quatre objectifs, indispensables au développement de l'entreprise :

- Développer l'attractivité de l'entreprise et la confiance auprès de ses différents acteurs (salariés, clients, partenaires...).
- Dégager des gains opérationnels dans un rapport gagnant-gagnant (augmentation du CA, réduction des coûts, maîtrise des risques...).

- Innover et anticiper sur des nouvelles réglementations et pour se positionner sur des nouveaux marchés.
- Consolider l'image et la réputation.

Les vêtements professionnels doivent absolument être conformes à la politique RSE et environnementale des entreprises qui les achètent.

En effet, les entreprises et les collectivités locales sont souvent engagées dans des politiques ambitieuses de développement durable. Le vêtement professionnel porté par leurs salariés doit donc être fidèle aux valeurs prônées.

Or la transformation textile peut être opaque ou transparente, éclatée ou intégrée, complexe ou harmonieuse, socialement irresponsable ou responsable. Comme l'économie, la transformation textile peut être excessive ou rationnelle, destructrice ou contributive.

S'inscrire dans une démarche stratégique autour du développement durable, c'est mesurer puis maîtriser les impacts de ses décisions et transformer les contraintes en avantages concurrentiels.

Christophe Lambert
TDV Industries

Les utilisateurs voudront donc savoir si la chaîne de fournisseurs qui est intervenue dans la fabrication du vêtement fait des efforts pour évaluer et réduire leurs impacts, si ces fournisseurs ont le désir de s'inscrire dans une "seringue vertueuse". Ils s'interrogent également sur les modes de fabrication des vêtements professionnels, s'ils ont un impact positif ou négatif sur la planète.

Pour une entreprise comme TDV Industries, s'inscrire dans une démarche stratégique autour du développement durable c'est multiplier les bonnes pratiques du local au global, supprimer ou limiter les risques financiers, l'augmentation du coût des énergies carbonées étant un risque à moyen terme, les risques réglementaires, les législations françaises et européennes devenant de plus en plus contraignantes.

"Agenda 21", l'engagement concret d'une entreprise responsable et contributive

TDV Industries souhaite apporter, sur son marché, des plus-values sociales, environnementales et culturelles et a ainsi mis en place, en 2007, l'Agenda 21 qui définit son plan d'actions "responsables".

L'Agenda 21 regroupe 10 axes d'engagement :

- 1 - Management de l'environnement par ISO 14001.
- 2 - Sensibilisation et éducation du personnel au développement durable.
- 3 - Réduction-Tri-Revalorisation des déchets générés par l'entreprise.
- 4 - Eco conception : résolution de la problématique déchet des vêtements en fin de vie.
- 5 - Réduction des consommations d'énergie (gaz, électricité, air comprimé, vapeur, fuel).
Recherche de nouvelles technologies adaptées, permettant l'utilisation d'énergie renouvelable.
- 6 - Gestion de l'eau (réduction de la consommation/ récupération).
- 7 - Gestion de l'impact écologique dans la filière.
- 8 - Implication des sous-traitants.
- 9 - Développement des offres bio et équitable.
- 10 - Actions de solidarité : ouverture aux jeunes.

Avec la mise en place de cet Agenda 21, TDV Industries a déjà réalisé des actions concrètes et performantes :

- Création d'une fonction dédiée à la politique sociétale et environnementale de l'entreprise, visant à consolider les engagements et à mesurer les impacts en termes économiques, écologiques et sociétaux.
- Réalisation du Bilan Carbone en 2008 et mise à jour en 2010.
- Création d'un journal interne intégrant une rubrique sur le développement durable.
- Mise en place d'actions sociétales : financement d'un journal solidaire au Maghreb pour des étudiants, achat de matériel pour la maternité d'une communauté au Mali, soutien à des manifestations organisées par des ONG.
- Audit énergétique complet effectué en 2008.
- Economie d'1 million de kWh d'électricité et de 2 millions de kWh de gaz dans les ateliers.
- 85% des déchets sont maintenant recyclés ou revalorisés.
- Atteinte d'un palier annuel de commercialisation de 400 000 mètres de tissus et de 200 tonnes de fils à base de coton équitable ou bio-équitable.



crédit photo Sénat

Christophe Lambert
TDV Industries

INTERVENTION de Mme. Marianne Rodot, Animatrice du groupe de travail "Innocuité des matériaux" de l'organisation

Le SYNAMAP milite pour que des pratiques responsables soient mises en place dans la conception des EPI. Dans cette perspective, un groupe de travail "Innocuité des matériaux" a été institué au sein du syndicat. Marianne Rodot a donc présenté les trois fiches "Innocuité des matériaux" créées par ce groupe. Elle a précisé, en préambule, que ces fiches répondaient à une triple exigence :

- Exigence du marché : l'utilisateur final, sensibilisé par de nombreuses affaires très médiatisées, étant devenu très exigeant à cet égard.
- Exigence normative : essentiellement liée au renforcement des clauses d'innocuité dans un certain nombre de référentiels techniques.
- Exigence légale : l'innocuité figure dans la Directive EPI et les pouvoirs publics, soucieux de ne pas voir leur responsabilité prise en défaut dans des affaires de santé ou de sécurité publiques, sont extrêmement réactifs sur ce sujet.



crédit photo Sénat

La réforme du cadre réglementaire, une nécessité

L'illustration faite de la capacité de la filière de la prévention et de la protection de l'homme au travail à intégrer les obligations liées à la réglementation "verte" ne faisait donc que renforcer la nécessité, pour les acteurs institutionnels de ce marché, d'apporter des réponses précises aux questions que pose le SYNAMAP, sur des sujets aussi essentiels que la clarification de la portée juridique des référentiels techniques, la rationalisation du processus normatif et l'urgence d'instituer un marché européen transparent et harmonisé par le biais d'une réforme sérieuse d'un cadre réglementaire que tous les observateurs jugent aujourd'hui "instable".

Lors de cette deuxième table ronde, sont intervenus MM. Pascal Etienne, Direction Générale du Travail, Michel Fleygnac, Directeur de l'OPPBT Ile de France, Yves Gary, Responsable du Département de la Prévention à la Direction des risques professionnels de la CNAMTS et Jean-Luc Renevier, AFNOR.

La présence de Jean Rognetta, journaliste, collaborateur régulier des Echos et de Capital Finance a permis d'apporter un regard extérieur sur l'univers de la prévention et de la protection de l'homme au travail, considéré par ce dernier comme "exemplaire des problèmes rencontrés par l'industrie française tels qu'ils ont été mis en lumière par les Etats Généraux de l'Industrie".

De l'avis de nombreux industriels, "le processus normatif apparaît comme très lourd". Naturellement, ce problème de "surcharge normative" a donc été soulevé lors de cette journée des Rencontres.

En effet, les normes visant les EPI sont révisées, de façon quasi systématique, tous les cinq ans. Un système jugé instable qui rend le métier des fabricants difficile. Jean-Luc Renevier nous a expliqué que "la révision des Normes est indispensable car le marché et les attentes des différents acteurs évoluent" et a ajouté que, selon lui, "la réglementation était stable" et que "le but premier était la concertation afin de remplacer les produits qui ne répondent plus aux Normes par des produits qui y répondent".

Un discours qu'il convient de relativiser, dans la mesure où beaucoup de normes se bornent à multiplier les essais et les tests, et par conséquent les coûts de production des industriels !

De plus, il a estimé que "l'ensemble du système reposait sur la confiance et que les an-

tennes publiques n'intervenaient qu'à posteriori, si des problèmes survenaient ou en cas de manquement grave".

Michel Fleygnac, OPPBT, a quant à lui appelé à une mobilisation de tous les acteurs de la filière "sécurité au travail" et a affirmé la volonté de l'OPPBT "de travailler en synergie avec le SYNAMAP pour que les textes du système normatif soient adaptés à nos besoins sur le terrain".



Michel Fleygnac
OPPBT IDF

crédit photo Sénat

Quand la question s'est posée de savoir "comment faire changer l'état d'esprit des utilisateurs sur la nécessité d'utiliser des EPI ?", M. Yves Gary (CNAMTS) a très pertinemment fait observer que "la réforme des retraites va constituer le nouveau levier des EPI. La santé au travail va donc devenir un véritable enjeu pour les entreprises, dont les salariés devront travailler plus longtemps" a-t-il expliqué.



Yves Garys
CNAMTS

crédit photo Sénat

M. Pascal Etienne (DGT) a fait observer qu'une réflexion et des débats assez larges existaient au sujet d'une possibilité de rationaliser le processus normatif. Il a ajouté que "de manière récurrente, des propositions sont faites et émergent, pour faire notamment en sorte que les débats soient plus transparents et repris par les Normes de manière explicite".



Pascal Etienne
DGT

crédit photo Sénat

En conclusion, M. Jean-Luc Renevier a reconnu que le "système normatif devait encore progresser en terme de transparence".

Toute chose qui accrédite l'exactitude des positions prises, de longue date, par le SYNAMAP sur l'ensemble de ces sujets.

Le Président Bernard Cuny a conclu les débats en remerciant l'ensemble des participants et en se félicitant de voir apparaître entre l'ensemble des acteurs du marché, qu'ils soient publics ou privés, des lignes de convergence nouvelles, riches de progrès en matière de protection de l'homme au travail.



Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

crédit photo Sénat



Jean-Luc Renevier
AFNOR

A propos du SYNAMAP

Le SYNAMAP est une organisation interprofessionnelle, créée en 1961, représentant un secteur industriel performant et socialement vertueux avec :

- 13 500 emplois en France
- 1 milliard d'euros de potentiel "marché"
- 1 leader mondial français

Le marché de la protection de l'homme au travail est une composante incontournable du secteur industriel, tant par sa contribution directe en termes d'emplois marchands et de volumes de marché, qu'en termes d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

Entre 1956 et 2006, grâce aux efforts conjugués des acteurs de la prévention et de la protection, le nombre d'accidents de travail a diminué de 34%, pour passer de plus d'un million à 700 000 et le nombre de décès a été divisé par quatre. Preuve que la prévention et la protection ne sont pas des contraintes mais une vraie valeur ajoutée pour les entreprises comme pour les comptes de la Nation.

Site Internet : www.synamap.fr

Contact presse

Laure FERRUS
Communication
01.47.17.63.68
lferrus@synamap.fr